

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 28 janvier 2021 à 20 H 00**

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier à 20 H 00,
Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Damvillers, après convocation légale, en date du 21 janvier 2021 sous la présidence de M. Jean-Marie MISSLER.

Toutes les communes sont représentées, sauf : Amel sur l'Etang, Domrémy la Canne, Duzey, Gremilly, Loison, Muzeray, Nouillonpont, Peuvillers, Rupt sur Othain, Vittarville.

Conseillers présents :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ BABIN Bernard | ➤ HAUPTMANN Gérard |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ JACQUE Philippe |
| ➤ BERTIN Célia | ➤ JEANJEAN Yannick |
| ➤ BIVER Evelyne | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BRELLE François | ➤ MACEL Noël |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste | ➤ MICHELS Julien |
| ➤ DAUTEL Hervé | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ DELOUCHE Amélie | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ PERIGNON Alain |
| ➤ DUCHET James | ➤ PIERRE Denis |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ FRANTZ Christiane | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ FURINA Ernest | ➤ THIEBAUT Christian |
| ➤ GLORY Cyrille | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte | ➤ ZANON Jean Luc |

Conseillers excusés :

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ LAMBERT Jean |
| ➤ ARTISSON Sabine | ➤ LAMBINET Annie |
| ➤ BERGER Carole | ➤ LIGONNET Michel |
| ➤ BERGUET Martine | ➤ MARBEHANT Alexandre |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ COLLIGNON Michel | ➤ PROT Patrice |
| ➤ HENRY Jean Paul | ➤ SANSON Nicolas |
| ➤ IORI Anita | ➤ SIMON Alain |

Participants non élus :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| ➤ M. BONTEMPS Anthony | ➤ Mme CLEMENT Béatrice |
| ➤ Mme BREUIL Florence | |

Pouvoirs :

- M. COLLIGNON Michel donne pouvoir à M. BRELLE François
- Mme ANTOINE Jocelyne donne pouvoir à M. MISSLER Jean Marie.
- Mme ARTISSON Sabine donne pouvoir à Mme FAUQUENOT Evelyne.
- M. SIMON Alain donne pouvoir à Mme BERTIN Célia.
- M. CAPUT Christophe donne pouvoir à M. PIRAN Serge.

- Mme IORI Anita donne pouvoir à Mme POSTAL Anne.
- M. PROT Patrice donne pouvoir à Mme POSTAL Anne.

Nombre de membres votants : 41/56

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme Gilberte BALLIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

En préalable au Conseil Communautaire le Président précise que les deux conseillères de Saint Laurent sur Othain n'étaient pas présentes au dernier conseil communautaire dans le seul but de réduire le nombre de participants au regard de la crise sanitaire. Elles n'auraient par conséquent pas dû figurer dans les listes des conseillers absents.

Le Président demande aux conseillers communautaires de valider le PV du dernier conseil communautaire. Il est validé à l'unanimité.

Le Président informe qu'il y a eu un problème avec l'envoi des documents ; Plusieurs signalements de non réception de quelques éléments ont été effectués.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Président rappelle le rajout d'un point à l'ordre du jour qui avait fait l'objet d'un envoi par mail :

- Motion en faveur du maintien du troisième poste à l'école de Billy sous Mangiennes

Ordre du jour :

1. Attribution des marchés :
 - ↳ Enfouissement de l'éclairage public pour les communes de Spincourt et Nouillonpont.
 - ↳ Extension de la maison de santé de Spincourt.
 - ↳ Etude pré-opérationnelle et suivi animation de l'OPAH.
2. Création et modification de postes.
3. Signature d'une convention d'assistance technique avec le Département de la Meuse pour la gestion patrimoniale de la voirie et des ouvrages d'art.
4. Tarifs complémentaires périscolaires.
5. Adhésion ANATEEP 2021.
6. Adhésion CAUE 2021.
7. Motion en faveur du maintien du troisième poste à l'école de Billy sous Mangiennes
8. Questions diverses

Le Président donne plusieurs informations aux conseillers :

- ↳ La tournée voirie a commencé et plus de la moitié des communes ont déjà été visitées.
- ↳ La vaccination a débuté sur le territoire via les maisons de santé locales, même si le nombre de vaccins reste limité il est possible de se rediriger vers les maisons de santé du territoire. Le Président félicite les professionnels de santé et leur engagement pour réaliser cette campagne. Par ailleurs, il indique que la CCDS a fourni un appui administratif auprès de la maison de santé de Damvillers.

- ↳ Les formations des élus à l'initiative de la CCDS se poursuivent avec la mise en place de visioconférences.

Le Président indique aux conseillers les prochaines échéances :

- ↳ Réunion du bureau le 15 Février
- ↳ Conseil Communautaire le 24 Février : avec si possible la mise en place d'un débat d'orientation budgétaire.
- ↳ Conseil Communautaire le 08 Avril : vote du budget.

1. ATTRIBUTION DES MARCHES

1.1 ENFOUISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LES COMMUNES DE SPINCOURT ET NOUILLONPONT

AFFAIRE N° 2021-01-28-01

Vu les projets d'enfouissement des réseaux des communes de Spincourt et Nouillonpont,
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence éclairage public,

Considérant la prise en charge intégrale des travaux de génie civil par les communes,

Considérant que la CCDS n'intervient que sur la partie éclairage public dont elle assume la compétence,

Considérant que la CCDS rédigera des conventions de mandats avec les communes pour contribuer financièrement aux opérations,

Considérant le marché d'enfouissement des réseaux de l'éclairage public pour les communes de Spincourt et Nouillonpont et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant la position de la commission d'appel d'offres réunie le 27 janvier 2021,

Après sollicitation des communes concernées les PSE1 sont retenues, la PSE 2 concernant Spincourt ne l'est pas.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché d'enfouissement des réseaux de l'éclairage public pour les communes de Spincourt et Nouillonpont selon le tableau suivant :

	Entreprise	Montants HT en €
Lot 1 : Spincourt	HIRSCHAUER	
↳ Tranche ferme		45 544,70
↳ PSE 1 (retenue)		1 680,00
↳ PSE 2 (non retenue)		4 288,75
Lot 2 : Nouillonpont	INEO	
↳ Tranche ferme		72 433,00
↳ PSE 1 (retenue)		880,00

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 0

1.2 EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

AFFAIRE N° 2021-01-28-02

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité et, construction et gestion locative d'une maison médicale,

Vu le vote du budget annexe de la maison de santé de Spincourt du 10 Juillet 2020, actant les crédits nécessaires au financement du projet,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'extension de la maison de santé, avec création de cabinets médicaux et paramédicaux, des locaux annexes, ainsi que de petits aménagements intérieurs, Considérant la nécessité d'agrandir le parking pour les patients, et créer une aire de manœuvre et de retournement,

Considérant le marché de travaux et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement BOIS & ACIER INGENIERIE-Gilles PROT-BET LOUVET, maître d'œuvre du projet,

Considérant l'avis de la CAO réunie le 27 janvier 2021,

Considérant le montant des offres des entreprises présentées ci-après

Lot	DESIGNATION	ENTREPRISES	ESTIMATIF En € HT	MONTANT En € HT
1	Terrassement - VRD	CHOLLET	75 576,00	74 152,00
2	Gros oeuvre	CHOLLET	109 960,00	154 750,00
3	Structure bois - Bardage	BRUNELLI	105 335,00	98 900,00
4	Couverture - étanchéité	BRUNELLI	70 130,00	62 045,00
5	Menuiserie extérieure	APB MENUISERIE	47 890,00	52 000,00
6	Menuiserie intérieure	STEINER	28 261,00	39 896,00
7	Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds	ISOPLAQUISTE*	64 809,00	59 000,00
8	Chape - Carrelage -Faïence	NASSO CARRELAGE	8 479,00	8 527,00
9	Peinture - Sol souple	ANOUX PEINTURE	38 110,00	42 500,00
10	PBS -Ventilation - Chauffage	HIRSCHAUER EGIL SAS	118 996,00	124 000,00
11	Electricité	EGIL	66 546,00	66 593,90

*L'offre de l'entreprise Isoplaquiste est retenue sur la base de la variante 3 de son offre.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide de l'attribution des lots du marché de « Extension de la maison de santé de Spincourt » selon le tableau présenté et s'engage à réinscrire les crédits nécessaires au financement de l'opération au budget 2021.

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 0

1.2.1 DÉPÔT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION GRAND EST CONCERNANT L'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ DE SPINCOURT

AFFAIRE N° 2021-01-28-03

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité et, construction et gestion locative d'une maison médicale,

Vu le vote du budget annexe de la maison de santé de Spincourt du 10 juillet 2020, actant les crédits nécessaires au financement du projet,

Vu la délibération 2021-01-28-02 attribuant le marché de travaux de travaux,

Considérant que ce dossier peut faire l'objet d'un financement auprès de la Région Grand Est,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise le Président à déposer un dossier de subvention auprès de la Région Grand Est selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTE	%	€
TRAVAUX	791 363	DSIL PART EXCEPTIONNELLE	43,75% (49% de 792 185€)	385 847
Terrassement - VRD	74 152			
Gros-œuvre	154 750			
Structure bois - bardage	98 900			
Couverture étanchéité	62 045			
Menuiserie extérieure	52 000			
Menuiserie intérieure	39 896			
Plâtrerie -- isolation -- faux plafonds	68 000			
Chape -- carrelage -- faïence	8 527			
Peinture -- sol souple	42 500			
PBS -- ventilation - chauffage	124 000			
Electricité	66 593			
FRAIS.ANNESES	90 441			
Constat huissier	500	DEPARTEMENT DE LA MEUSE	(22,57% de 800 000€)	
Equipe maîtrise d'œuvre	72 017			
Etude de sol	2 424			
Bureau de contrôle	5 000			
Coordonnateur SPS	3 000			
Test étanchéité à l'air	1 200	REGION GRAND EST	15,77%	139 036
Taxes	4 000			
Frais de dématérialisation	500	AUTOFINANCEMENT	20,00%	176 361
Moyens de secours	1 800			
TOTAL	881 804	TOTAL	100%	881 804

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 0

1.3 ETUDE PRE-OPERATIONNELLE ET SUIVI ANIMATION DE L'OPAH

AFFAIRE N° 2021-01-28-04

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence politique du logement et du cadre de vie,

Considérant la nécessité d'accompagner la rénovation de l'habitat, et de définir une politique globale d'adaptation de l'offre de l'habitat qui passe par des actions conjointes,

Considérant le marché de services et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé,

Considérant l'avis de la CAO réunie le 27 janvier 2021,

Considérant qu'une seule offre a été déposée par le groupement CAL SOLIHA,

Considérant les montants présentés ci-après :

PRESTATIONS	CAL SOLIHA		
	PRIX OFFRE HT	QUANTITE	PRIX OFFRE TTC
étude pré-opérationnelle	27 813,00	FORFAIT	33 376,00
tranche optionnelle (phase A) sur 3 ans	61 446,00	FORFAIT	73 735,20
tranche optionnelle (phase B)*	42 510,00	base 30 dossiers	51 012,00
tranche optionnelle (phase C)*	21 000,00	base 30 dossiers	25 200,00
		TOTAL	183 323,20

*les tranches optionnelles B et C sont définies à prix unitaire, le montant de ces tranches dépendra du volume de dossiers traités.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide de l'attribution du marché « Etude pré opérationnelle et suivi animation de l'OPAH au groupement CAL SOLIHA selon le tableau présenté. Les tranches optionnelles seront levées en cours de marché en fonction des résultats et de l'avancement de l'étude pré opérationnelle.

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. CREATION ET MODIFICATION DE POSTES

AFFAIRE N° 2021-01-28-05

Le Président informe les conseillers communautaires que les besoins et les mouvements au sein de la collectivité nécessitent des adaptations de postes à partir du 1^{er} février 2021.

De plus la situation actuelle notamment dans les multi-accueils reste très compliquée avec de nombreux arrêts et des difficultés pour les agents en place à faire face. Il est souligné l'engagement des agents qui répondent toujours présents ce qui a permis le maintien de l'accueil des enfants.

Il souligne également que la micro-crèche de Damvillers a dû fermer plusieurs jours du fait de cas de COVID parmi le personnel.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la communauté de communes de Damvillers Spincourt,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant l'avis du comité technique réuni le 27 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

↳ Décide :

OUVERTURE DE POSTE à compter du 15 février 2021

- 1 poste d'adjoint d'animation 17,50/35^{ème}
- Renfort des équipes des multi accueils Pomme de Requette et Pomme d'Api 17 heures 30 mn

MODIFICATIONS DE POSTES

à compter du 1^{er} mars 2021

- 1 poste d'adjoint d'animation (Crèche Arrancy) 27/35^{ème} → 15/35^{ème}
- Aménagement DHS à la demande d'un agent

à compter du 1^{er} septembre 2021

- 1 poste d'adjoint d'animation (Crèche Arrancy) 15/35^{ème} → 27/35^{ème}

↳ Dit que les adjoints d'animation non titulaires seront rémunérés sur la base de l'échelon 1 échelle C1,

↳ s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021,

↳ autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 0

Par ailleurs, le Président informe les conseillers communautaires que le recrutement du responsable du pôle patrimoine durable devrait enfin aboutir et permettre l'accueil de l'agent à compter du 1^{er} avril 2021. Il sera embauché en tant que chargé de mission sur le poste d'attaché actuellement vacant.

3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE POUR LA GESTION PATRIMONIALE DE LA VOIRIE ET DES OUVRAGES D'ART

AFFAIRE N° 2021-01-28-06

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence création et entretien de la voirie,

Vu l'article L3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les prestations d'assistance susceptibles d'être apportées par le Département en matière de gestion de la voirie communale et des ouvrages d'art,

Le Conseil Communautaire décide :

- ↳ de solliciter l'assistance technique du Département de la Meuse pour la gestion patrimoniale de la voirie et des ouvrages d'art, conformément à l'article L.3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales,
- ↳ d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Voix pour : 41
Voix contre : 0
Abstention : 0

4. TARIFS COMPLEMENTAIRES PERISCOLAIRES

AFFAIRE N° 2021-01-28-07

Le Président laisse la parole à Massimo TRINOLI pour présenter ce dossier.

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales indiquant que l'organe délibérant d'une communauté de communes est seul habilité à la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,

Vu l'article L 5214-23 du code général des collectivités territoriales déterminant les recettes du budget d'une communauté de communes, constituées notamment par le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences petite enfance et jeunesse,

Considérant la nécessité de refacturer les prestations supplémentaires fournies aux familles,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, DECIDE

L'application des tarifs suivants :

① Enfants inscrits péricentre services périscolaires :

↳ Tarifs fixés par le règlement et par délibération selon le tableau ci-après :

	QF < 700 €	700 € < QF < 1 000 €	QF > 1 000 € et MSA
Péricentre matin	1,50 €	1,75 €	2,00 €
Péricentre soir	2,00 €	2,25 €	2,50 €

② Enfants inscrits péricentre services extrascolaires (mercredis récréatifs et CLSH) :

↳ Tarifs fixés par le règlement et par délibération selon le tableau ci-après :

	QF < 700 €	700 € < QF < 1 000 €	QF > 1 000 € et MSA
Péricentre matin et soir	2,00 €	2,25 €	2,50 €

③ Enfants non inscrits (*arrivant spontanément au péricentre – non récupérés par les parents à l'arrêt de bus et ramenés au péricentre – non récupérés par les parents à la sortie de l'école*) :

↳ Doublement du tarif

④ Retard sur l'heure de fin de l'accueil :

↳ facturation d'un forfait de 15 € de l'heure (toute heure commencée est facturée).

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} mars 2021.

Le Président est autorisé à signer tous documents nécessaires à cette affaire

Voix pour : 41
Voix contre : 0
Abstention : 0

5. ADHESION ANATEEP 2021

AFFAIRE N° 2021-01-28-08

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,
Considérant la nécessité de souscrire une assurance permettant de couvrir la responsabilité de la CODECOM en tant qu'organisateur de transport de jeunes, ainsi que les élèves transportés en individuelle accident, dans le cadre des transports périscolaires, postscolaires seuls,
Considérant que cette assurance est souscrite par l'ANATEEP auprès de la MAIF, afin de garantir par le biais de l'adhésion, les risques résultant de l'organisation de services routiers de transport collectif de personnes par les collectivités ou organismes adhérents à l'ANATEEP,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de souscrire une assurance responsabilité civile, défense, recours, individuelle accident auprès de l'Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public, pour une cotisation annuelle de 1,81 euros pour un maximum de 110 personnes transportées en même temps, plus 26,00 euros de part fixe, soit 225,10 euros pour l'année 2021.

Voix pour : 41
Voix contre : 0
Abstention : 0

6. ADHESION CAUE 2021

AFFAIRE N° 2021-01-28-09

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence politique du logement et du cadre de vie,
Considérant les actions de sensibilisation, assistance et conseil auprès de tous les acteurs du développement territorial de la Meuse,
Considérant la mission d'intérêt public auprès des particuliers, des collectivités locales et des professionnels,
Après en avoir délibéré le conseil communautaire autorise le versement de la cotisation 2021 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour un montant de 5 978,70 euros. (0.70 euros X 8 541 habitants).

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire

Voix pour : 41
Voix contre : 0
Abstention : 0

7. MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DU TROISIEME POSTE A L'ECOLE DE BILLY SOUS MANGIENNES

AFFAIRE N° 2021-01-28-10

Le Président indique aux élus du conseil communautaire qu'il a été informé par les services de l'Inspection Académique de la Meuse qu'un retrait d'un poste d'enseignant à l'école de Billy sous Mangiennes était prévu à la rentrée de septembre 2021.

Considérant qu'il avait été annoncé aux élus et aux parents qu'aucun retrait de poste ne serait effectué sur le RPI du Bois Brûlé avant l'ouverture de la nouvelle école à Mangiennes,

Considérant que les effectifs prévus pour la rentrée 2021 à l'école de Billy Sous Mangiennes approchent la cinquantaine d'enfants,

Les élus de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt réunis le 28 janvier 2021 s'opposent à la fermeture programmée de la troisième classe à l'école de Billy sous Mangiennes.

Mme DELOUCHE ne prend pas part au vote en sa qualité d'enseignante sur le groupe scolaire concerné.

Voix pour : 40

Voix contre : 0

Abstention : 0

8. QUESTIONS DIVERSES

➤ **LABELLISATION MAISON France SERVICE** : le Président indique que la Maison France Service de Spincourt a reçu sa labellisation et va ouvrir ses portes, une communication commune avec la Maison France Service de Damvillers, gérée par la Poste, sera faite sur le territoire.

➤ **SUIVI DES ASSOCIATIONS** : Mme POSTAL indique que les dossiers de demande de subventions ont été envoyés aux associations du territoire.

➤ **BILAN FREQUENTATION DES MERCREDIS RECREATIFS** : Massimo TRINOLI et François BRELLE font un état des lieux sur la fréquentation des services :

- Spincourt : 8 fréquentations de moyenne (alors que l'enquête avait fait remonter un besoin estimé à 14)
- Damvillers : 3 fréquentations de moyenne (alors que l'enquête avait fait remonter un besoin estimé à 9)

Il est indiqué que si la situation se poursuit les services devront probablement fermer avec des impacts sur les contrats de nos agents.

➤ **COLLECTE DES BORNES DE TRI de CORPS CREUX** : il est demandé de refaire un point sur le planning de collecte des corps creux et de le retransmettre aux mairies.

➤ **POINT ASSOCIATION DES MAIRES DE MEUSE** : Mme BAILLEU indique qu'il est nécessaire de retourner les coordonnées des maires à l'association, elle informe également que les droits à la formation sont ouverts aussi pour les conseillers municipaux

➤ **REMPLACEMENT DU POSTE DE TECHNICIEN RIVIERE** : après rapprochement avec la CC d'Étain, la mutualisation du poste sera maintenue en l'état.

La séance est levée à 21 H 30 heures.

Ordre du jour :

1. Attribution des marchés :

- ↳ Enfouissement de l'éclairage public pour les communes de Spincourt et Nouillonpont.
- ↳ Extension de la maison de santé de Spincourt.
- ↳ Etude pré-opérationnelle et suivi animation de l'OPAH.

2. Création et modification de postes.

3. Signature d'une convention d'assistance technique avec le Département de la Meuse pour la gestion patrimoniale de la voirie et des ouvrages d'art.

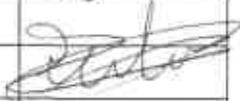
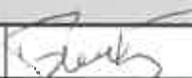
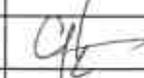
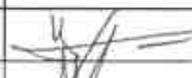
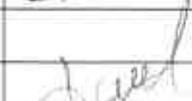
4. Tarifs complémentaires périscolaires.

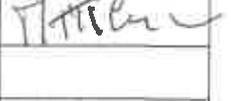
5. Adhésion ANATEEP 2021.

6. Adhésion CAUE 2021.

7. Motion en faveur du maintien du troisième poste à l'école de Billy sous Mangiennes.

8. Questions diverses.

CONSEILLERS TITULAIRES	
ANTOINE Jocelyne	
ARTISSON Sabine	
BALLIEU Gilberte	
BERGER Carole	
BERGUET Martine	
BERTIN Célia	
BIRCKEL Nicolas	
BIVER Evelyne	
BOURTEMBOURG Luc	
BRELLE François	
CAPUT Christophe	
CARLU Jean-Baptiste	
CLAUDE Laurence	
COLLIGNON Michel	
DAUTEL Hervé	
DELOUCHE Amélie	
DUCHET Benoît	
DUCHET James	
FAUQUENOT Evelyne	
FRANCOIS Marie Odile	
FRANTZ Christiane	
FURINA Ernest	
GEORGES Denis	
GLORY Cyrille	
GOBERT Dominique	
GONZALEZ Bénédicte	
HAUPTMANN Gérard	
HENRY Jean-Paul	
TORI Anita	
JACQUE Philippe	
JEANJEAN Yannick	
JENNESSON Jean Claude	
JOZAN Michel	
LAMBERT Jean	
LAMBINET Annie	
LE FRANCOIS Bertrand	
LIGONNET Michel	
MACEL Noël	
MARBEHANT Alexandre	
MAZET Thierry	

MICHELS Julien	
MISSLER Jean-Marie	
NIVELET Matthieu	
PERGENT Christian	
PERIGNON Alain	
PIERRE Denis	
PIRAN Serge	
POSTAL Anne	

PROT Patrice	
RICHARD Philippe	
SANSON Nicolas	
SELLIER Hubert	
SIMON Alain	
THIEBAUT Christian	
TRINOLI Massimo	
ZANON Jean Luc	

CONSEILLERS SUPPLEANTS			
AUBRY Jean Marc		HOAREAU Luc	
BABIN Bernard		HUMBERT Noël	
BADEROT Thierry		KUTSCHRUITER Laurent	
BARTHE Claude		LAMBERT Fannie	
BERTRAND Rachel		LAROSE Jean Luc	
BLONDIN Jean Marie		LAURANT Marie Claire	
BONNE Sylvie		LAVEAUX Bernard	
CAVALLONE François		LE NENAN Laurent	
COLLIN Sophie		LELORRAIN Bernard	
DE BIASI Gabriel		LEPLOMB Thierry	
DELCOURT Christel		NADAL Jacques	
DEVILLE Eric		PIZEL Laurent	
ETIENNE Olivia			
FRANCOIS Anne Sophie		RICHIER René	
GILLARDIN Olivier		ROSSILLION Nadège	
HANCE Bruno		VIARRE Patrick	
HENRY Marjorie			